



Séance du 10 juin 2026

Membres en exercice : dix juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal
11
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Monsieur DENISET Marc, Madame GLEIZON Jessica
Représentés :
Excusés : Madame BONHOMME Isabelle, Madame LAURAIRE Sylvia, Madame FORESTIER Myriam
Absents :
Secrétaire de séance : Madame PIEJOUJAC Michèle

Objet: Attribution subvention association A.N.A.C.R - DE_2026_050

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 15/04/2026, plusieurs subventions ont été attribuées aux associations.

Vu la nouvelle demande de subvention réceptionnée,

Dans la continuité de la délibérations n°2026-026 attribuant les subventions aux associations pour 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations tels que défini :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Ass. Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance	200,00 €

- **AUTORISE** Mr le Maire au versement de la dite subvention sur l'exercice 2026.
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget à l'article 65748 du budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Madame PIEJOUJAC Michèle, secrétaire

Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.